

LES HARKIS : UN PASSÉ SOUS SILENCE

Catherine Le Du

La Pensée sauvage | « L'Autre »

2002/1 Volume 3 | pages 53 à 67

ISSN 1626-5378

ISBN 2859191755

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-l-autre-2002-1-page-53.htm>

Pour citer cet article :

Catherine Le Du, « Les Harkis : un passé sous silence », *L'Autre* 2002/1 (Volume 3),
p. 53-67.

DOI 10.3917/lautr.007.0053

Distribution électronique Cairn.info pour La Pensée sauvage.

© La Pensée sauvage. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les Harkis : un passé sous silence

Catherine Le Du*

« Une seule chose m'était précisément interdite : celle de naître dans le pays de mes ancêtres... et d'y grandir dans la continuité d'une tradition, d'une langue, d'une communauté... quelque chose qui était à eux, qui faisait qu'ils étaient eux, leur histoire, leur culture, leur espoir, ne m'a pas été transmis. »

Georges Perec, *Récits d'Ellis Island*

« Les gens biens, ils sont jamais deux à la fois »

Dostoïevski, *Goliadkine*

Mars 1962 : les accords d'Evian mettent un terme à huit années « d'opérations de maintien de l'ordre » : son indépendance n'est pas encore proclamée mais l'Algérie n'est déjà plus française et des familles entières vont quitter le « joyau de l'Empire » sur les ponts de bateaux en partance pour Marseille. Suivent le silence et l'amnésie par beaucoup recherchée : une chape de plomb vient étouffer les récits de « valise ou de cercueil. » Quarante ans plus tard, resurgit cette guerre qui n'a jamais dit son nom et n'a jamais été déclarée officiellement : les exactions et actes de torture commis par des militaires français sont publiquement avoués, voire hautement revendiqués, et le 30 août 2001 des Harkis portent plainte contre X auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris pour crime et complicité de crime contre l'humanité. L'action est fondée sur l'existence d'un plan concerté qui aurait été destiné à désarmer les Harkis après la signature des accords de paix et à les abandonner sur le territoire algérien après le départ du contingent français. Les plaignants soulignent que les autorités françaises leur interdirent une retraite sur le sol français, que seulement vingt mille d'entre eux purent traverser la Méditerranée et qu'environ cent mille furent livrés aux représailles des vainqueurs et massacrés.

Les plaintes peu nombreuses déposées jusqu'alors furent toutes jugées irrecevables, les infractions de droit commun commises en relation avec

* Psychologue clinicienne, CHU Avicenne, AP-HP, Service de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent, (Pr Marie Rose Moro), 125 avenue de Stalingrad, 93009 Bobigny Cedex.

les « événements d'Algérie » étant couvertes par la loi d'amnistie du 31 juillet 1968. L'objet d'une loi d'amnistie (mot dont l'étymologie grecque, *amnêstia*, signifie pardon) est essentiellement pénal et n'est rien d'autre que *l'effacement rétroactif* du caractère délictueux ou criminel de certains agissements. C'est une fiction historiquement prévue pour amener l'oubli de divisions politiques graves et une telle loi d'exception interdit à toute personne en ayant eu connaissance de rappeler sous quelque forme que ce soit les sanctions effacées par l'amnistie. On voit donc que c'est bel et bien la disparition des traces et souvenirs liés à ce conflit qui fut recherchée par le législateur en 1968. L'entrée en vigueur du nouveau code pénal français de 1994 et la création du nouveau chef d'accusation de crime contre l'humanité permet aux Harkis ce nouveau recours, dont l'issue demeure toutefois très incertaine.

Au plan judiciaire, porter plainte, c'est revendiquer le statut de victime et corollairement demander réparation mais dans son acception première, le terme de plainte fait d'abord référence à l'expression d'une souffrance. Certains Harkis parviendraient donc à dire la douleur du deuil, de l'abandon, de la relégation, et à pouvoir se penser hors de l'identification figée à la culpabilité et à l'indignité.

Le 25 septembre dernier, au cours d'un hommage solennel aux Invalides, Jacques Chirac évoquait la « tragédie des Harkis » et reconnaissait qu'en quittant le sol Algérien, la France n'avait pas su empêcher les massacres commis après le cessez-le-feu, lesquels portent selon ses termes « l'empreinte indélébile de la barbarie ».

La réaction de la presse algérienne à ce discours démontre que si « la blessure reste vive », comme l'a souligné le Président de la République française, cela vaut des deux côtés de la Méditerranée... Les journaux arabophones ont usé de termes forts : le Saout El Ahrar, journal du FLN titrant « La France demande à l'Algérie de s'excuser auprès des traîtres ! », El Watan affirmant pour sa part que les Harkis « ont choisi leur camp, leurs ennemis, leur destin » tandis que le Quotidien d'Oran précisait que ladite « empreinte indélébile de la barbarie couvre toute l'histoire de l'Algérie, de 1830 à 1962. ».

L'action en justice de ces Harkis, le devoir de vérité et de reconnaissance souligné par le président français, les rappels par la presse algérienne de faits objectifs historiques mettent en évidence la nécessité ainsi que la difficulté d'échapper au manichéisme, voire à la tentation du cliage et du déni, afin de parvenir à penser le destin de certaines dettes...

Jusqu'alors, le silence et le secret ont accompagné beaucoup des enfants de Harkis égarés dans les blancs et non-dits de la mémoire familiale enfouie et qui se sont vus transmettre sans possibilité de bénéfice d'inventaire un héritage à la fois chargé de passif et pauvre en mots, liens et sens.

Pendant dans une démarche dynamique et active, beaucoup d'entre eux ont adopté des stratégies dans le but de devenir les acteurs de leur

propre vie. Certains, tel le patient que nous allons évoquer, ont ainsi pu faire le choix de la toxicomanie communément perçue comme une conduite de dépendance destructrice et aliénante mais qui peut paradoxalement se révéler renarcissisante et restructurante

Tous les enfants de Harkis, et singulièrement leurs fils, n'ont pas été conduits à ces choix extrêmes mais tous ont eu à traverser les grands remaniements psychiques de l'adolescence, chercher des repères identificateurs, prendre leur place et en acquitter le prix fort...

LES ZONES D'OMBRE D'UNE VIE HÉROÏQUE

a) Amin, fils d'un migrant algérien

Nous rencontrons Amin Z dans un hôpital de la banlieue parisienne¹. C'est un jeune homme d'une vingtaine d'années, grand consommateur d'héroïne. Il a été admis dans le service pour un sevrage, intention première qui évoluera vers une procédure de mise sous produit de substitution. Ses parents sont Algériens et lui est né et a grandi en France. Il vit en banlieue et est le troisième enfant d'une fratrie qui en compte cinq. Il est le seul à être toxicomane, les autres enfants étant dits « sans problème ». Amin se décrit comme ayant été un écolier brillant jusqu'à l'âge de treize ans, époque à laquelle il commence à consommer du cannabis. A dix-sept ans, il s'injecte de l'héroïne et n'a, depuis lors, pratiquement jamais interrompu la prise de toxiques. Nous l'écoutons faire le récit de sa vie qu'il perçoit comme ratée et vide. S'il porte sur lui un regard peu complaisant, il évoque à l'inverse régulièrement son père comme un homme très courageux, venu dans les années cinquante, à l'âge de quatorze ans, seul et sans argent, de son Algérie natale à Paris, où il ne connaissait personne et qui sût construire sa vie et atteindre une certaine aisance matérielle, alors que, d'après ses dires, Amin n'aurait lui-même jamais rien accompli de positif et vit toujours au foyer familial. Amin se dit également très admiratif de cousins par alliance, truands de haut vol qui vivent dans le luxe quand ils ne sont pas incarcérés. Il se dit très tenté par leur activité de grand banditisme et songe à se joindre à eux malgré la dangerosité de leurs opérations. Il ajoute que son père a longtemps été lié à l'alcool comme lui -même l'est à l'héroïne.

Il évoque un séjour en Algérie dans la famille de sa mère comme unique parenthèse dans sa vie de toxicomane et ce pays comme le seul lieu où il puisse vivre sans drogue, comme une terre bonne, chaleureuse, parfumée et nourricière, où « *les fruits sont plus beaux et meilleurs qu'en France* », où son corps si violemment effracté et menacé par les injections d'héroïne trouve enfin à s'apaiser, où les repas qu'on lui prépare suffisent à le remplir. Il parle de l'Algérie comme d'un espace où la magie opère, rendant inutile le recours au toxique. Il dit aussi que son père n'est jamais retourné dans son pays natal où cependant il a fait construire une maison

1. Les prénom, initiale du nom et détails de la vie de notre patient ont, bien entendu, été modifiés.

dans laquelle il ne s'est jamais rendu, que cependant le seul souhait qu'il lui connaisse serait d'être inhumé en terre algérienne.

Peu avant la fin de son séjour, une consultation d'ethnopsychiatrie est organisée : notre patient y est présent en compagnie de ses deux parents. Un psychologue algérien assure la traduction, s'adressant à eux en arabe. Nous découvrons alors qu'Amin est le seul de sa famille à s'exprimer volontiers dans cette langue, qu'il a apprise dans son enfance, lors de vacances passées auprès de sa grand-mère maternelle. Sa mère, blonde et d'allure très européanisée, après un long moment de surprise réticente, se résoudra sans enthousiasme à ne pas parler français. Le père, quant à lui, refusera tacitement durant tout l'entretien de dire un seul mot de sa langue maternelle (ce à quoi, il n'était bien entendu absolument pas contraint et choix qui fut respecté...).

Cette consultation, très riche en théories étiologiques traditionnelles diverses, nous donne l'occasion de découvrir le peu de place tenue par le père de notre patient dans le discours de son épouse. Spécifiquement, le récit que fait Madame Z de la procréation de son fils évoque une filiation parthénogénétique dans laquelle Monsieur Z n'est pour aucune part et le récit de cette grossesse advenue sans scène primitive préalable n'entraîne aucune réaction notable, ni commentaire de la part de ce dernier. Au détour de la conversation, le père d'Amin souligne incidemment que son installation en France s'est faite dans des conditions très confortables, qu'il y est arrivé à dix-sept ans, avec le pécule que lui avait donné son père, qu'un de ses oncles était là pour l'accueillir et l'héberger sous son toit. Il ajoute qu'après son départ, il n'est retourné dans son pays natal qu'à l'occasion du conflit franco-algérien et glisse furtivement une information (laquelle, à l'évidence, ne constitue pas une révélation pour son fils) : « *Je vivais en France, je me suis battu avec les Français...* ».

Notre patient n'est donc pas seulement un jeune migrant de la seconde génération, vivant dans une banlieue déshéritée et consommateur de drogue depuis l'adolescence. Il est issu de ces familles algériennes qui ont pu se réfugier dans notre pays après le désengagement de la France : Amin est fils de Harki... et il le tait.

Amin est parti vivre dans de la famille en province après son séjour à l'hôpital et nous ne l'avons jamais revu. Il nous a laissé à nos spéculations, qui resteront des hypothèses, sur un patient à appréhender dans sa singularité mais dont les difficultés peuvent être resituées dans un contexte socio-historique plus général.

Le fait d'être fils de Harki peut-il induire chez certains une problématique spécifique, des symptômes et une stratégie défensive particuliers ? En quoi ce point d'achoppement de la biographie d'un père peut-il nous aider dans la compréhension de la toxicomanie du fils ?

Le récit héroïque de l'émigration du père de notre patient s'est avéré fort éloigné de la réalité telle qu'elle nous fut décrite par l'intéressé lui-même. Le portrait idéalisé du père d'Amin n'apparaît pas comme l'une de ces constructions mythiques propres au roman familial des névrosés

(Freud 1909), étroitement lié aux théories sexuelles infantiles ; il constitue plus précisément une véritable réhabilitation de la figure paternelle : Amin a eu besoin de se construire un père grandiose. « Il faudrait que le père ne soit pas seulement le nom du père, mais qu'il représente dans toute sa plénitude, la valeur symbolique cristallisée dans sa fonction. Or, il est clair que ce recouvrement du symbolique et du réel est absolument insaisissable. Au moins dans une structure sociale telle que la nôtre, le père est toujours, par quelque côté, un père discordant par rapport à sa fonction, un père carent, un père *humilié* » (Lacan 1953). L'histoire du père de notre patient est liée à celle de l'Algérie ; des événements historiques, des choix déterminants l'ont entraîné vers l'exil définitif, la rupture et l'exclusion : Monsieur Z était un homme *humilié* bien avant d'être père...

b)- De la trahison

La prise d'Alger par la France en 1830 inaugura une politique de colonisation et en 1848, l'Algérie, divisée en départements, faisait partie du territoire français. Dès 1954, l'action des militaires envoyés sur le territoire algérien pour mener des opérations de police contre les indépendantistes fut renforcée par les formations de supplétifs levées en Algérie. Le terme de « Harki » qui vient de l'arabe « harka » signifiant « mouvement », désignait à l'origine les Algériens utilisés localement dans un premier temps dans la défense des villages puis pour combattre activement au côté des soldats français. Recrutés par contrat d'un mois renouvelable, affectés à des tâches militaires, ils avaient un statut de civils. Ils obtiendront celui d'anciens combattants par une loi de 1974... Progressivement, le terme de Harkis a désigné tous les soldats musulmans supplétifs combattant avec les troupes françaises, qu'il s'agisse des mozghazani rattachés aux SAS, des Groupes Mobiles de Sécurité constitués en formations autonomes ou des Groupes d'Auto Défense... Certains supplétifs, qui avaient déjà immigré en France des années auparavant pour des raisons essentiellement économiques, tel le père d'Amin, se joignirent aux appelés du contingent.

Le terme générique de Harki désigne donc une population hétérogène ayant en commun le ralliement aux troupes françaises mais dont les motivations étaient très diverses : crainte du FLN, fidélité à l'armée française qu'ils avaient servie lors des deux guerres mondiales, motivations économiques, rivalités tribales. Il serait illusoire de voir en chacun d'eux un même fort engagement idéologique. Harkis et indépendantistes algériens, ressortissants d'un même état, étaient nés sur le même sol et appartenaient à une même communauté culturelle d'origine. Dans cette guerre, ils se déterminèrent donc en tant qu'ennemis non par rapport à une nationalité ou aux limites géopolitiques d'un territoire, mais en référence au choix d'un camp de belligérants.

Depuis l'indépendance de l'Algérie, le mot Harki connote toujours dans ce pays la notion de déchet et d'abjection. Le président Bouteflika rappela en juin 2000 lors d'un voyage en France que la réhabilitation des

Harkis n'était pas d'actualité et les qualifia de « *collabos* ». Il paraît toujours impossible d'évoquer les liens des Harkis avec leur terre natale sans se référer à la notion de trahison, notion complexe qui côtoie des formules voisines, telles que félonie, duplicité, déloyauté...

L'*Encyclopedia of the Social Sciences* de 1934 à laquelle se réfère Pozzi (1999), précise que la trahison est « *le seul crime naturel passible de punition à toutes les époques et dans tous les types d'organisation sociale... et est essentiellement la violation de l'allégeance à la communauté* » (1999 : 5). Pour cet auteur, le traître manque à la « *fides* », c'est-à-dire à la communauté et aux complexes liens contractuels et émotionnels qui la fondent. La trahison renvoie à la rupture d'un pacte social, fait d'émotions, d'identifications primaires, de représentations et de signifiants qui constituent le Nous ; les alliances et l'appartenance à un ensemble s'éprouvant dans l'épreuve du rapport au dehors. A l'occasion d'un conflit, le traître rompt le Nous, « *manque à une appartenance et se place en dehors de son groupe, sapant la forme même du lien cohésif qui unit la communauté* ». La véritable menace du traître résiderait dans sa capacité à se dissocier du groupe, ce qui est perçu par celui-ci comme une agression en soi, en dehors même de toute collaboration active avec l'Ennemi car « *il fêle de l'intérieur l'unité du groupe en montrant que son lien n'est pas nécessaire* ». (Pozzi 1999 : 6).

Toute l'ambiguïté réside ici dans la notion de communauté et il semble difficile de faire l'amalgame entre le Harki défendant en son village son seul groupe de référence, et celui qui, parti s'installer en France depuis plusieurs années, avait déjà créé plus ou moins des liens avec cette nouvelle communauté d'appartenance dont il avait commencé à intégrer les référents culturels.

Pozzi insiste sur la fonction dynamique du traître qui est un opérateur, un agent de transformation rendant possible la translation d'un savoir d'un camp adverse à l'autre et mettant en contact des univers séparés par une ligne de division forte : dedans/dehors, allié/ennemi. Être de frontière, il se trouve donc posséder les qualités et propriétés requises d'un intermédiaire mais la radicalisation et la violence du conflit opposant les forces en présence, l'importance des enjeux empêchant précisément le compromis, lui interdisent la fonction de « pont » et lui assignent celle de la seule trahison. Extérieur à tous les groupes et pourtant intime à tous, exclu du groupe d'appartenance, aux marges du groupe de référence qu'il s'est choisi mais qui ne l'a pas choisi, le traître, au risque d'une dissolution identitaire, pourrait se penser comme vivant dans le seul lieu possible de l'illimité et de l'omnipotence sans parvenir à retrouver « *l'ombre reposante de l'obstacle, de la limite* » (Pozzi 1999 : 32).

Ces ambiguïté et absence d'univocité se retrouve dans la culture judéo-chrétienne pour laquelle l'étranger interne, l'ennemi de l'intérieur prend la figure de Judas, parangon du traître. C'est le baiser à Gethsémani, qui condamne le Christ. Judas n'est pas l'étranger radical, c'est le disciple choisi, dont la duplicité semble à la fois reconnue et par avance acceptée (« *L'un*

de vous doit me trahir... ») : il est à la fois le même et l'Autre, le double maléfique de Jésus et celui qui lui permet de s'accomplir comme rédempteur.

L'intolérable réside dans le fait que « *le mauvais, c'est à dire ce qui est étranger au moi, ce qui se trouve à l'extérieur, lui est d'abord identique* » (Freud 1985 : 137). L'acte de trahison fait glisser de la figure du double à la duplicité, du familier à l'hostile, le processus d'identification préalable rendant les relations entre les nouveaux ennemis d'autant plus troubles et déstabilisantes.

Tiers absolu ou figure du double, le traître apparaît également comme un possible bouc émissaire, support de projection. La formule du Président Zeroual prononcée dans un discours de 1995 « *Les terroristes sont tous des fils de Harkis* », phrase éminemment politique, mit en évidence cette thématique persécutive. Face au risque de chaos et de morcellement, à la menace mettant en péril l'unité narcissique et la valeur intégrative de la toute jeune Algérie, son chef politique recourait au clivage entre bon objet idéalisé et mauvais objet persécuteur. Par la phrase précitée, l'ancien président algérien projetait à l'extérieur de la communauté de « bons citoyens algériens » (sous-entendu issus de la guerre d'Indépendance) la responsabilité des violences qui ensanglantaient alors son pays, tout en se référant à une époque appartenant au passé, niant ainsi leur caractère actuel.

Oublieuse du rôle actif que l'armée française leur a fait jouer, de leur loyauté envers celle-ci, la collectivité française a majoritairement elle aussi reporté sur les Harkis sa propre difficulté à penser les événements traumatiques de cette guerre si peu glorieuse et n'a pu voir en eux que la figure dépréciée du musulman traître à sa communauté, mécanisme défensif lui épargnant la confrontation à ses propres conflits, déchirures et trahisons. Ce mouvement psychique d'expulsion hors de l'ensemble de la communauté citoyenne française a été matériellement concrétisée par l'accueil des familles de Harkis dans des camps sordides constituant de véritables enclaves et possédant les caractéristiques du ghetto c'est-à-dire par définition d'un milieu où une minorité se trouve confinée.

Ces familles ne trouvèrent pas sur notre sol de véritable point d'ancrage alors que les circonstances mêmes de leur départ d'Algérie impliquaient qu'il s'agissait pour eux d'un voyage sans retour.

L'HONNEUR PERDU D'UN ALGÉRIEN

Dans notre ancien droit médiéval, le fief, après bien des évolutions, devint la seule « tenure honorable » conférée à un vassal en contrepartie du service d'ost et donc de la défense armée du territoire du suzerain. Se trouvaient donc liés de manière indissociable honneur, territoire et protection de celui-ci. De même, aujourd'hui encore, dans le monde arabe, et plus largement le monde méditerranéen, l'honneur serait d'être inscrit dans un territoire tribal. Une analyse de l'honneur dans les pays de culture arabe (Jamous 1991 : 177) permet de constater que c'est encore aujourd'hui la terre (et par extension le *haram*, c'est-à-dire, la femme, la maison et les

fusils) qui reste la source principale de l'honneur². Celui-ci apparaît alors proche d'une vertu féodale et serait lié à la possession et à la défense d'un territoire en même temps qu'à la notion de fidélité. L'honneur est une valeur secrétée par l'existence sociale et sa perte a pour corollaire l'affect de honte : « *Nous pouvons créditer l'honneur de la valeur que la honte nous a permis d'éprouver en ce qu'elle nous faisait perdre. Qu'est-ce que la honte, en effet, sinon le miroir obscur de l'honneur, la preuve première d'une référence à l'honneur ?* » (Gautheron 1991).

La honte se réfère tant à la définition qu'un individu a de lui-même qu'au regard que les autres portent sur lui. Éminemment attachée au narcissisme, la honte n'existerait également que dans l'espace prédélimité de liens constitués (Tisseron 1992) et serait la marque de la soumission au jugement de l'autre. L'affect de honte met en jeu les interactions du sujet avec son environnement et concerne le lien que le sujet entretient avec son groupe de rattachement. Tisseron (1992) précise que le dénominateur commun aux différentes formes de honte consisterait en une rupture d'investissements tant objectaux que narcissiques du sujet. Les investissements d'attachements concernent les liens que le sujet entretient avec ses différents groupes de rattachement, telle que sa culture et sa famille tandis que la libido narcissique se réfère à l'adéquation du moi aux exigences des idéaux.

Selon Octave Mannoni, la honte correspondrait non seulement à une rupture d'investissement mais à la rupture d'une identification au moment où elle apparaît comme usurpée. Les supplétifs musulmans qui ont combattu en Algérie auprès des soldats français ont rompu le contrat qui les liait au pays où ils étaient nés, avaient grandi et où se trouvaient leurs repères identificatoires. Par le choix opéré, ils se sont exclus de leur premier groupe d'appartenance qui a alors retiré ses investissements. Leur estime de soi ne pouvait plus alors se fonder sur la confirmation que leur pays natal pouvait leur donner de leur propre identité, pas plus que sur le regard que posait sur eux la collectivité française pour laquelle ils représentaient à la fois l'arabe combattu, le soldat vaincu, la colonie perdue et l'étranger indésirable. L'évaluation négative de soi au regard de l'Idéal du Moi a entraîné une véritable déperdition narcissique. Pour Tisseron (1992), la culpabilité, qui est affaire de Surmoi fait place à la possibilité de réparation et est une forme d'intégration sociale, alors que la honte est une forme de désintégration sociale, de marginalisation, l'éprouvé de la honte étant indissociable du sentiment d'exclusion. Selon un autre auteur (Green 1991 : 37), « *il y a dans le sentiment d'être déshonoré de l'irréparable car plus rien ne compte alors que la dette envers soi-même : elle ne peut disparaître qu'avec sa propre disparition* » ; et il ajoute : « *le Moi est sous surveillance (par le Surmoi) et sous évaluation permanente (par*

2. Voir sur ce point : Giraud F. *Le Cid et l'enfant-pont*. Mémoire de DEA en Psychologie Fondamentale et Psychanalyse. Université de Paris 7 ; 1996.

l'Idéal du Moi) avec des temps critiques qui naissent à la faveur de circonstances externes mettant en cause la relation aux objets. »

Pour le père d'Amin, le conflit franco-algérien a représenté ce temps critique indépassable. Indépassable, parce qu'il concernait ses liens avec le groupe contenant ses repères identificatoires et indépassable en raison de l'aspect phénoménologique et existentiel de la honte. Dans la honte, « *le sujet est réduit à une expression partielle de lui-même qui vaut pour le tout* » (Brusset 1993 : 7). Le choix de Monsieur Z est venu réduire la diversité des images qu'il pouvait avoir et donner de lui-même, images dont la multiplicité et l'ambiguïté sont nécessaires. Dans la honte, l'acte définit l'être. Et pour longtemps. Aujourd'hui, quarante ans après la fin de la guerre, les Algériens qui se sont battus du côté français sont toujours et seulement définis en tant que « Harkis » (et non anciens Harkis) comme si pour eux n'avait pas existé de chronologie personnelle. Dans une société en mouvance, cette suspension de temporalité, cette fixité niant le travail des épreuves traversées signe le désarroi psychique de toute une collectivité qui parvient aujourd'hui seulement, et avec peine, à effectuer un travail de mémoire.

L'expulsion hors de la communauté algérienne semble avoir été pour monsieur Z une expérience incommunicable parce que vécue dans une honte extrême qui a polarisé son fonctionnement mental. Il y aurait eu, entre lui et son fils, partage et transmission de la honte, affect dont Tisseron a souligné la dimension de diffusion (1992). Dans les familles en situation de précarité économique, les fils de migrants peuvent se voir confrontés à la figure d'un père dévalorisé, en échec social et exposé de surcroît aux insultes du racisme ordinaire. Cependant, par un effet de leurre, une volonté de ne pas dire ou un désir de ne pas savoir, ce même père est très souvent perçu dans son pays d'origine comme ayant socialement réussi dans le pays d'adoption, ce qui est d'ailleurs source d'une autre forme de souffrance. En ce qui concerne les pères Harkis, au mépris subi ici fait écho l'anéantissement social de là-bas, où le mot « Harki » est une injure en soi : il n'existe pour eux aucun refuge contre les propos dépréciateurs, nul lieu où l'estime de soi puisse se restaurer, aucune possibilité de valorisation intraculturelle et c'est à une instance parentale invalidée de toutes parts que leurs fils se sont trouvés confrontés.

A l'adolescence, « *l'âge de la preuve par les autres, preuve verticale par l'identification au père et horizontale par l'identification à ses pairs* » (Gutton 1993 : 152). Amin s'est trouvé face à une figure paternelle dés-idéalisée. Notre patient n'aurait alors pu préserver son attachement à son père déchu qu'au moyen d'une identification d'une partie de son Moi à ce dernier, processus qui l'aurait conduit à supporter le poids de la honte de ce parent. La honte aurait alors été attirée sur notre patient lui-même, ce qui aurait permis à l'objet idéal de rester à l'abri de toute flétrissure. Nous envisageons également l'hypothèse qu'Amin, dans une démarche active, ait choisi la déchéance de la toxicomanie, pour pouvoir éprouver une honte personnelle non seulement dans le but de conserver intacte une

figure paternelle idéalisée, mais aussi pour avoir une possibilité de contrôle, sur cette honte propre. En effet « *le sujet sur lequel pèse le poids de la honte d'un ascendant ne dispose d'aucun moyen pour se mettre en accord avec lui-même. Cette honte ne concerne pas sa dynamique psychique personnelle mais la dynamique psychique d'un autre en lui* » (Tisseron 1992 : 84). Le choix toxicomane aurait alors été une défense permettant à Amin d'avoir l'illusion de pouvoir maîtriser son propre affect de honte alors qu'il ne s'agissait que d'un déplacement de la honte originelle, la honte de notre patient demeurant toujours la honte d'un autre.

LES ÉPREUVES ET STRATÉGIES D'UN FILS DE HARKI

a) L'exil et la difficile transmission

*« Donnez-moi ceux qui sont las, ceux qui sont
pauvres,
vos masses entassées assoiffées d'air pur,
les rebuts misérables de vos terres
surpeuplées
envoyez-les-moi
ces sans patrie ballottés par la tempête,
je lève ma lampe près de la Porte d'Or. »*

Même s'ils étaient à beaucoup indéchiffrables parce qu'écrits dans une langue étrangère, ces vers gravés sur le socle de la statue de la Liberté mettaient des mots et du sens sur le voyage éprouvant des immigrants du Nouveau Monde : ils étaient inscrits là pour eux, lumineux, chargés d'affect, rappelant les raisons de leur départ, établissant un lien entre passé, présent et proche avenir, témoignant de leur souffrance et de leurs espoirs et jouant un rôle symbolisant. Les circonstances des exils ne sont pas toutes identiques et conditionnent pour une grande part les capacités d'élaboration de l'expérience migratoire des nouveaux arrivants, leur inscription dans le cadre culturel du pays d'accueil ainsi que les modalités du développement psychologique de leurs enfants. L'exil des Harkis n'était pas motivé par des raisons économiques, il fut avant tout fuite et bannissement de leur pays natal. Privés de la possibilité de s'inscrire dans le groupe culturel de leur communauté d'origine qui les avait radicalement exclus, ils se sont trouvés confrontés à une brutale rupture d'affiliation, sans parvenir à s'inscrire dans le cadre culturel de notre pays où ils étaient indésirables.

Si la France n'a pas « *su sauver ses enfants* » des représailles de 1962 comme l'a dit le Président Chirac, elle n'a pas non plus accueilli en fils fidèles les Harkis qui avaient réussi à fuir l'Algérie. Cette difficulté à se voir reconnaître « *enfants de la patrie* » française a trouvé son illustration sur le plan administratif avec l'ordonnance du 21 juillet 1962 qui précisait que les musulmans d'Afrique du Nord ne pourraient plus se prévaloir de la qualité de français à compter du premier janvier 1963 et devraient souscrire devant le juge une déclaration récongnitive de nationalité pour

être citoyens français.

Les Harkis ont également connu une rupture de filiation, processus par lequel un individu se reconnaît comme appartenant à une lignée et peut donc se situer par rapport à celle-ci et dans un réseau de parenté.

La filiation, qui a pour corollaire la transmission du nom et de la langue maternelle, participe à la constitution de l'identité par le biais des identifications. Le rapport entre contenants et contenus psychiques, après s'être étayé sur le portage primaire trouverait son relais le plus naturel dans les formations culturelles et spécifiquement la langue (Nathan 1986) dont Freud disait qu'elle « *n'est pas un vêtement, mais votre propre peau* » (Freud 1973 : 162). Dans la plupart des familles de migrants, les parents parlent leur langue maternelle et tentent de la transmettre à leurs enfants. Dans la famille Z, le cas de figure s'est trouvé inversé : la consultation d'ethnopsychiatrie nous a révélé la grande souffrance, l'état de détresse du père d'Amin en mettant en évidence son refus rigide de s'exprimer en arabe. Ce dispositif groupal qui permet le jeu des alliances psychiques, le partage des repères identificatoires, les échanges, les possibilités d'étayage sur des structures culturelles partagées, a fait émerger l'isolement de Monsieur Z et témoigné qu'opérait en lui un mécanisme de clivage : tout se passait comme si sa langue maternelle lui était étrangère, était celle d'un autre. A l'inverse, en choisissant de parler arabe, langue de son grand-père paternel qu'il ne connaissait pas, Amin nous a semblé désespérément chercher à rétablir un lien transgénérationnel rompu...

Monsieur Z ne parle plus sa langue, a perdu un code, un ordre symbolique, n'est jamais retourné dans son pays et vieillit en exil : Monsieur Z est en deuil depuis près de quarante ans... Ce deuil inélaboré a pu avoir pour conséquence, tant pour lui que pour son fils, le développement de processus psychiques spécifiques et propres à expliquer le choix toxico-maniaque de notre patient.

b) Fantasma d'incorporation, injection d'héroïne et recherche du trauma

Les circonstances du départ d'Algérie ont du être pour les Harkis violemment traumatiques et cette rupture, non élaborée en représentations symbolisables, n'a pu être intégrée dans leur réalité psychique, pas plus que dans celle de leurs descendants, restant ainsi de l'ordre de l'événementiel.

Abraham et Torok ont, à partir des travaux de Ferenczi, étudié l'incorporation dans les maladies du deuil (Abraham & al. 1987). L'incorporation est un fantasme et la métaphore de l'introjection qui, elle, est un processus permettant qu'un objet soit auto-appréhendé durant son absence. A l'inverse de l'incorporation, l'introjection n'est pas de l'ordre de la compensation mais de l'ordre de la croissance. L'incorporation, c'est-à-dire le fait d'introduire un objet dans son corps, objet qui figurera un autre objet perdu, est le signe du refus du deuil et de l'introjection de la perte.

Cependant, il n'y a pas incorporation dès lors qu'il y a deuil, elle n'existe que dans une condition : « *il ne peut s'agir que de la perte soudaine d'un objet narcissiquement indispensable, alors même que cette perte est de nature à en interdire la communication. Dans tout autre cas, l'incorporation n'aurait pas de raison d'être.* » (Abraham & al. : 264). Ce deuil indicible installe alors à l'intérieur du sujet un caveau, une crypte secrète dans laquelle repose l'objet perdu. L'existence d'une crypte suppose l'utilisation de ce mécanisme de défense très coûteux au plan de l'économie psychique qu'est le clivage. En ce qui concerne Monsieur Z, la perte du lien avec son Algérie natale, objet narcissiquement indispensable, du fait de son passé de Harki, raison inavouable, remplissait les conditions requises pour être vouée à l'incorporation puisqu'il s'agissait d'une perte qui ne pouvait s'avouer en tant que telle. L'injection d'héroïne réalise un travail d'objectivation et a pour effet de supprimer le risque même du deuil : l'objet, ainsi réduit à des propriétés chimiques, ne peut plus être perdu car il est toujours à disposition. De même, « *l'objet alcool deviendra le lieu d'une inlassable incorporation... investi d'un manque à soi-même désormais récupérable magiquement* » (de Mijolla & al. 1973 : 363). Amin et son père ont donc tous deux eu recours à une pratique d'incorporation. L'alcoolisme serait une conduite fréquemment rencontrée chez les pères de toxicomanes ; ce phénomène transgénérationnel serait dû au fait que la crypte d'un parent peut déterminer chez l'enfant un travail du « fantôme », travail dans l'inconscient du deuil inavouable d'un autre. Ont ainsi été dégagées l'importance du rôle du secret chez les toxicomanes et la fréquence des phénomènes de « fantôme » chez ces patients (Hachet 1996).

LA RECHERCHE DU TRAUMATISME

Les injections répétées d'héroïne, la fréquentation de l'univers toxicomaniaque mettent Amin en danger tant sur le plan somatique que social, tout comme le ferait les activités de grand banditisme (attaques à main armée) qu'il aimerait partager avec ses cousins. Il existe chez Amin cette recherche active de situations de rupture dans l'équilibre pulsionnel, et d'effets de choc ou de violence spontanément utilisés à des fins personnalisantes que Guillaumin (1985 : 128) a décrit sous le terme de « *besoin traumatophilique* ». Cet auteur a souligné que le traumatisme n'est pas seulement pathogène, désorganisateur ou déformant et pourrait correspondre à la recherche d'une médiation violente du réel dans une tentative de différenciation psychique, de constitution du Moi et de ses frontières tant internes qu'externes. Cette quête traumatophilique du réel interviendrait afin que la vie psychique ait un lieu pour advenir.

A la suite de ces travaux et dans une perspective ethnopsychiatrique, Nathan (1991) a analysé la concordance entre les rituels d'initiation traumatiques subis à la puberté par les adolescents des sociétés traditionnelles avec les traumatismes psychiques. Selon lui, dans les rituels initiatiques, on trouve une « *organisation délibérée d'un traumatisme psychique* » (1991 : 160). Ils utilisent la frayeur, la douleur physique, la douleur psy-

chique, le jeu avec la mort dans un but de métamorphose et sont une « tentative d'inscrire dans la mémoire et sur le corps de sujets la discrimination des espaces logiques culturellement définis ».

Les structures psychiques, trop rigides, ne peuvent être modifiées que par l'expulsion du sujet hors de son cadre cognitif, que l'auteur considère comme antérieur aux processus affectifs qu'ils conditionnent. Cette expulsion ne peut être opérée que par un traumatisme, tout traumatisme pouvant être l'occasion d'une seconde naissance. L'auteur « considère le passage à l'acte toxicomane comme une tentative, généralement réussie de s'infliger à soi-même un vécu traumatique et cela toujours dans un but de métamorphose car le traumatisme est le seul moyen dont dispose l'homme pour modifier non pas ses contenus mais ses contenants : son enveloppe » (1991 : 156). Dans cette perspective, le traumatisme n'est pas une conséquence mais un opérateur. Le traumatisme psychique va modifier l'enveloppe globale d'un sujet, l'organisation logique de son univers et va engendrer un mécanisme de croyance. Or, l'existence d'un monde de croyance est nécessaire au mécanisme d'affiliation. Il ne peut pas y avoir d'appartenance sans monde de croyance.

Cette approche nous semble particulièrement aider à la compréhension des comportements à risques de notre patient. En effet, qui, plus que le fils d'un homme socialement mort aux yeux de sa communauté d'origine peut avoir besoin de créer, par un moyen traumatique, les conditions d'une métamorphose et d'une seconde naissance afin de se réapproprier son existence à partir d'un nouveau point zéro inaugural ? La rencontre avec la drogue, se révélerait ainsi d'abord mutative pour ensuite devenir mortifère et réaliser une « autochronie » (Le Poulichet 1994 : 157), mode de temps circulaire débouchant sur l'impasse toxicomane et le pur retour à l'identique représenté par la nécessaire prise de toxique quotidienne. Le sujet serait alors amené à vivre d'infinies premières fois répétitives.

L'Algérie, les Harkis et la France entretiennent des relations en miroir, voire de mise en abîme. Il reste aujourd'hui encore plus aisé de s'attarder sur le sort des enfants de Harkis que sur la destinée de leurs pères, croisement de trajectoires personnelles et historiques placées sous le signe du trauma.

Le parcours identitaire des enfants de Harkis, spécifiquement marqué par le manque, un silence honteux et les failles de la transmission d'un contenu impensé, s'avère plus complexe et périlleux encore que ceux des autres enfants de migrants confrontés eux-mêmes à la question de la double fidélité culturelle.

Désancrés des références qui protègent contre l'inconnu porteur d'anxiété, qui donnent les repères identificatoires et constituent les indispensables modalités de traitement de la réalité psychique, privés de marques d'appartenance structurantes, ces enfants doublement étrangers peuvent échapper malgré tout à la souffrance muette et à l'attitude de renoncement de leurs parents. A l'âge charnière de l'adolescence, certains sont parve-

nus à intégrer conflits inter et intrapsychiques, accéder à l'ambivalence, échappant ainsi au clivage, réunissant deux univers et se constituant en êtres singuliers et unifiés. D'autres ont eu plus de difficultés à se désengager du désordre familial : ils peuvent alors, par le biais de symptômes psychopathologiques qui sont autant de discours s'adressant au clinicien, exprimer leur fragilité narcissique et leur souffrance identitaire et tenter d'entrer dans un véritable processus de subjectivation.

En demandant aujourd'hui que justice leur soit faite, les Harkis s'exposent à ce que leur passé soit revisité et à être eux-mêmes jugés pour les actions qui furent les leurs durant ce conflit. Peut-être est ce précisément cela qu'ils recherchent, que leur propre procès soit porté sur la place publique, faisant ainsi un « appel à témoins » qui rendrait enfin leur disgrâce pensable et leur traumatisme figurable... (Tisseron 1992). A l'instar du Lord Jim de Conrad, un tel procès pourrait être la chance de ces exilés et les autoriserait enfin à habiter d'autres mondes et être habités par eux...

BIBLIOGRAPHIE

- Abraham N, Torok M. *L'écorce et le noyau*. Paris : Flammarion ; 1987.
- Brusset B. Honte à l'adolescence. *Adolescence* 1993 ; 11 (1) : 5-25.
- De Mijolla A, Shentoub SA. *Pour une psychanalyse de l'alcoolisme*. Paris : Payot ; 1973.
- Freud S. (1909) Le roman familial des névrosés. In : *Névrose, psychose et perversion*. Paris : PUF ; 1985, 157-160.
- Freud S. La négation. In : *Résultats, Idées, Problèmes*. Paris : PUF ; 1985, 135 - 139.
- Freud S. *Correspondance, Sigmund Freud, Arnold Zweig*. Paris : Gallimard ; 1973.
- Gautheron M. Introduction. In : *L'honneur*. Paris : Editions Autrement ; 1991, 10-17.
- Green A. L'honneur et le narcissisme. In : *L'honneur*. Paris : Editions Autrement ; 1991, 37-51.
- Guillaumin J. Besoin de traumatisme et adolescence. *Adolescence* 1985 ; 3 (1) : 127-38.
- Gutton P. Clinique de la honte. *Adolescence* 1993 ; 11 (1) : 137-161.
- Hachet P. *Les toxicomanes et leurs secrets*. Paris : Les Belles lettres ; 1996.
- Jamous R. De quoi parlent les fusils ? In : *L'honneur*. Paris : Editions Autrement ; 1991, 176-189.
- Lacan J. Le mythe individuel du névrosé - Conférence de 1953. *Ornicar* 1978 ; (16/17) :
- Le Poulichet S. *L'œuvre du temps en psychanalyse*. Paris : Rivages psychanalyse ; 1994.
- Nathan T. *La folie des autres. Traité d'ethnopsychiatrie clinique*. Paris : Dunod ; 1986.
- Nathan T. Moira : le passage à l'acte opérateur entre deux cultures chez l'adolescent migrant de seconde génération. *Perspectives psychiatriques* 1991 ; n° 28/III, 1991 ; 156-161.

Pozzi E. Le paradigme du traître. In : *De la trahison*. Paris : PUF ; 1999 ; 1-33.
Tisseron S. *La honte. Psychanalyse d'un lien social*. Paris : Dunod ; 1992

RESUME

Les Harkis : un passé sous silence

La fin de la guerre d'Algérie entraîna pour les Harkis la rupture brutale avec leur communauté d'origine dans des circonstances rendant difficile la transmission intergénérationnelle, souvent marquée par un silence honteux. Face à des difficultés d'affiliation et de filiation, certains de leurs enfants, dans une démarche active, ont pu faire le « choix toxicomaniaque », incorporation de toxique et recherche du traumatisme pouvant se révéler renarcissant et restructurant.

Mots clés :

Guerre d'Algérie, Harkis, transmission, toxicomanie, traumatisme.

ABSTRACT

The Harkis : a past under silence

The end of the algerian war brought about for the Harkis a brutal breakdown with their traditional community. These circumstances have rendered intergenerational transmission, often marked by shameful silence, more difficult. Facing difficulties of affiliation and breach of filiation, some of their children made an active choice in becoming drug addicts, incorporating toxic products in search of traumatic experiences which may restructure their narcissism.

Key words

Algerian war, Harkis, transmission, drug addiction, traumatism.

RESUMEN

Los Harkis : un pasado bajo silencio

Para los Harkis, el fin de la guerra de Argelia trajo como consecuencia la ruptura brutal con su comunidad de origen, dificultando así la transmisión intergeneracional, a menudo marcada por un silencio avergonzado.

Algunos de sus jóvenes en demanda activa, confrontados a dificultades de afiliación y de filiación, no pudicieron mas que hacer una elección toxicomaniaca, incorporación de tóxicos y búsqueda de un traumatismo que pueda revelarse renarcisante y restructurante.

Palabras claves :

Guerra de Argelia, Harkis, transmisión, toxicomanía, traumatismo.